


<b>COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ</b>  <b>HAUTE-SAVOIE</b>	<b>Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2026</b>
--	---

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-huit avril 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :**

**Pascal Pochat-Baron, Laëtizia Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goz, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devesa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Florence Pierre, Carole Gavard Molliard**

**Absents représentés :**

**Roselyne Viollet (pouvoir à Carole Gavard Molliard)**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Paul Girard est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

**FINANCES**

**D2026-061-1 – Subvention Mission Locale Faucigny Mont Blanc**

**ANNULE ET REMPLACE LE DELIBERATION D2026-061 SUITE A ERREUR MATERIELLE**

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron

*Vu l'article 1612-12 du CGCT,*

**Considérant :**

- Que la Mission Locale présente une demande de subvention de 5.732,40€ pour l'année 2026
- Que 25 jeunes résidant sur la commune ont bénéficié des services de la Mission Locale,

Monsieur le Maire propose de verser la subvention 2026 pour un montant de 5.732,40€ (représentant 1.20€ par habitant).

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **VALIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 5.732,40€ au profit de la Mission Locale Faucigny Mont Blanc
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

<b>VOTE</b>	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascale ROCHAT-BARON



Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le  
Publication en ligne le  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
Stéphane COCHARD

Le secrétaire de séance,  
Paul GIRARD